

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le douze décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 35

Étaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Stéphane BERTHOMIER par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS.

Était absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Décision relative au lancement de la consultation pour l'assurance garantissant le risque statutaire des agents de la Ville de Tulle et du CCAS

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu l'article 28 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015,
- Vu le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 66, 67 et 68,
- Considérant que le contrat d'assurance statutaire de la Ville de Tulle et du CCAS arrive à échéance le 31 mars 2025,
- Considérant qu'il convient de lancer une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de déterminer le nouvel assureur de la Ville et du CCAS à compter du 1^{er} avril 2025 et ce, pour une durée de quatre ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la mise en concurrence afférente à la désignation d'un nouvel assureur garantissant le risque statutaire de la Ville de Tulle et du CCAS.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

3 - Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Clément VERGNES", written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 16 DEC. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 16 DEC. 2024

535 - 12122024